

Adoption du schéma cyclable intercommunal pour faciliter les aménagements cyclables communaux à venir

Le mercredi 22 septembre, les conseillers communautaires ont approuvé unanimement le **Schéma cyclable intercommunal**.

Cet **outil est indispensable aux communes pour leur permettre de solliciter des demandes de subventions** aussi bien auprès du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes mais aussi de l'agence nationale de l'environnement (ADEME) pour réaliser des pistes cyclables notamment.

Le **Schéma cyclable de la CCPMB** a été réalisé à partir des besoins des communes et avec l'appui du service SIG* de la commune de Megève. Il **recense les axes cyclables prioritaires et structurants existants ou envisagés dans les communes et à l'échelle intercommunale**. Il est présenté sous la forme de cartes à l'échelles des communes, des bassins de vie et de la Communauté de Communes.

Ce schéma est consultable dans le rubrique 'transport-mobilité-habitat' du site internet de la ccpmb (www.ccpmb.fr).

Les élus se sont engagés à le réactualiser chaque année en fonction de l'évolution des réalisations et des projets.

Ce schéma permet au territoire non seulement de réaliser les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de nouveaux aménagements, il permettra aussi de **créer de la cohérence entre les différents projets à venir**.



« Démarré en 2016, nous voyons aujourd'hui aboutir ce schéma cyclable intercommunal : c'est désormais à chaque commune de se saisir de ce document pour réaliser des projets adaptés », explique Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB.

Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / e.amblard@ccpmb.fr

*Système d'information géographique permettant de représenter sur des cartes des données précises.